



Taxis communautaires

Roissy Pays de France propose à ses habitants un service de transport à la demande pour se rendre dans un hôpital ou un centre de soin proche de la CARPF, en collaboration avec des taxis conventionnés.

Les hôpitaux et centres de soins desservis sont :

- l'hôpital de Gonesse (95) ;
- l'hôpital Charles Richet de Villiers-le-Bel (95) ;
- l'hôpital privé Nord-Parisien de Sarcelles (95) ;
- la clinique chirurgicale de Domont (95) ;
- l'hôpital de Senlis (60) ;
- le Centre Médico-Chirurgical des Jockeys de Chantilly (60) ;
- le centre médical de la gare à Fosses ;
- le centre médical du Parc à Louvres ;
- les centres médicaux de Goussainville (Centre médico-social, Fauvettes, Gare).

Pour bénéficier du tarif communautaire, l'utilisateur doit présenter au taxi :

- soit une autorisation signée par le maire, valable pour un voyage, sous forme de bon ;
- soit une carte d'accès, délivrée par la Communauté d'Agglomération après avis favorable du maire, valable pour plusieurs voyages sur une période limitée dans le temps.

Pour obtenir une autorisation, l'utilisateur doit se présenter en mairie muni de sa carte intercommunale et de l'ordonnance médicale à l'origine de la demande de transport.

L'utilisation du service est limitée à 6 courses (une course = un aller ou un retour) par mois et par habitant. Tout dépassement sera refacturé par la Communauté d'Agglomération.

Avant de quitter le taxi, l'utilisateur doit signer la fiche renseignée par le taxi et régler sa participation.

Tarifs :

- Course aller simple : 6€
- Course aller-retour : 12€
- 0 à 4 ans : gratuit
- 5 à 10 ans : demi tarif

Infos pratiques

Service assuré de 9h à 17h tous les jours sauf les dimanches et jours fériés.

Documents

[liste des taxis](#)